

Les trois concepts qui vont baliser les relations Suisse-UE

Après François Cherix la semaine passée, René Schwok répond à l'article d'André Gavillet (DP n° 1661). Celui-ci qualifiait de «fausse piste» la perspective d'une adhésion *light* (différenciée), réduisait la systématisation des accords bilatéraux à une pure forme d'«esthétisme», tout en proposant une «association sur mesure» qu'il n'a pas élaboré.

Nous sommes convaincus que la politique européenne de la Suisse va tourner autour de trois nouvelles notions: accords bilatéraux III, accord-cadre de partenariat et adhésion différenciée (ou *light*). Avant de les critiquer, ne faudrait-il pas d'abord tenter de mieux les cerner?

Accords bilatéraux III

La première question qu'il faut poser est: de nouveaux accords bilatéraux sont-ils possibles? De nombreux experts répondent avec scepticisme (*L'Hebdo*, 29 septembre 2005). Nous ne partageons pas leur point de vue. Nous sommes au contraire convaincus qu'une quinzaine de dossiers vont faire l'objet de négociations au cours de ces prochaines années (voir liste en encadré). A première vue, les seules difficultés pourraient émerger à propos des services et de l'union douanière. Utilisera-t-on l'expression «Accords bilatéraux III»? Peut-être pas. Mais la question n'a pas vraiment d'importance substantielle. Il faut surtout retenir que les accords bilatéraux ne s'arrêteront pas avec le deuxième paquet.

Accord-cadre de partenariat

Ce concept d'accord-cadre de partenariat (ou d'association) est désormais sur toutes les

lèvres. Encensé par les uns car il offrirait une sorte de Graal à tous les dilemmes européens de la Suisse, il est diabolisé par les autres car il renverrait indéfiniment la perspective d'une adhésion. Avant même d'en connaître ses contours et son contenu, il fait ainsi déjà l'objet de toutes les passions.

Qu'en est-il? Il semble que Berne poursuive six objectifs. Premièrement, regrouper les quelque 150 accords de la Suisse avec l'UE sous un seul toit. Deuxièmement, n'avoir qu'une seule méthode de gestion de ces accords autour d'un seul comité mixte. Troisièmement, offrir à la Suisse une sorte de dialogue politique permanent de plus haut niveau avec l'UE. Ces trois objectifs, qui sont certes essentiellement cosmétiques et pratiques, ne devraient pas poser de problèmes.

Les trois autres buts sont par contre plus délicats. D'abord, la Suisse aimerait obtenir un droit de consultation dans la phase d'élaboration de toute nouvelle législation communautaire pertinente aux accords bilatéraux avec la Suisse. Une telle pratique existe certes déjà pour un certain nombre d'entre eux et dans l'EEE. Mais Berne souhaiterait mieux la formaliser et surtout l'étendre aux 150 accords.

L'article de René Schwok continue en page 2

Sommaire

Les exportations profitent seulement aux entreprises.
page 3

Quatre opinions sur le travail du dimanche.
page 4

Bâle soigne son nord.

Les idées de DP: la nouvelle gestion publique.
page 5

La santé des finances fribourgeoises contre un théâtre.
page 6

Les coupes budgétaires menacent des commissions fédérales.
page 7

Le parcours du poète Alexandre Voisard.
page 8

Identité suisse

Il y a les drapeaux au stade de Suisse, les t-shirts avec la croix fédérale, mais à l'heure d'internet, ce sont toujours les réseaux routier, ferroviaire, postal ou électrique, construits entre 1860 et 1960, qui permettent au pays d'exister aux Suisses de se rencontrer et parfois de se comprendre.

Edito page 3

Suisse - Europe

Ensuite, certains éléments de l'Administration fédérale soutiendraient que la Suisse s'engage à reprendre toute nouvelle évolution du droit communautaire pertinent. Cela amènerait plus de simplicité et de sécurité pour l'économie que la méthode actuelle qui consiste à renégocier chaque nouvelle petite évolution du droit communautaire. En d'autres termes, il s'agirait d'introduire le mécanisme utilisé dans les accords sur le transport aérien et sur Schengen, ainsi que dans l'EEE. Evidemment, les milieux proches de l'UDC devraient s'opposer à ce qu'ils assimilent à un «contrat colonial».

Enfin, au passage, il semble que le Conseil fédéral veuille profiter de cet accord-cadre pour se débarrasser de la «clause guillotine» qui relie les 7 accords du premier paquet. Il nous est cependant difficile d'anticiper l'accueil de la Commission européenne à cette proposition. Rappelons seulement qu'une sorte de «clause guillotine» existe toujours avec les trois pays AELE de l'EEE et que l'Union pourrait difficilement faire deux poids, deux mesures.

Si l'accord-cadre devait ressembler aux lignes esquissées ci-dessus, nous ne voyons pas pourquoi il devrait éveiller des protestations de la part de milieux intégrationnistes. L'EEE continue à exister et il fonctionne plus efficacement que la relation Suisse-Union européenne. Et c'est précisément sa soi-disant «rigidité» qui en constitue sa principale qualité.

Quant aux adhésions, ils ne devraient pas craindre une telle consolidation de l'approche bilatérale. Parce que ce ne sont pas les éventuels points beaucoup trop techniques susmentionnés qui pourraient em-

pêcher un hypothétique basculement de la population vers l'adhésion.

Adhésion différenciée

Il reste que la perspective de l'adhésion ne peut être évacuée d'un simple revers de la main. Ainsi, le simple fait que le Parti socialiste réaffirme son attachement à une telle option empêche déjà de l'écarter. Pourtant, il ne sert à rien de continuer à sauter comme des cabris en répétant «adhésion, adhésion». Il faut prendre en considération l'hostilité de l'immense majorité de la population, des cantons, des milieux politiques et économiques. Pour résoudre ce dilemme, il faut faire

preuve d'inventivité et d'imagination. D'où notre idée d'évaluer l'hypothèse d'une adhésion différenciée. En d'autres termes, il s'agirait d'analyser les possibilités, les avantages et les défauts d'une adhésion avec dérogations.

Pourtant, un tel scénario est d'emblée qualifié d'«égarement» et de «fausse piste». Avant même que la moindre étude n'ait été effectuée. Il serait cependant utile et éclairant de rouvrir les dossiers de l'expérience historique qui a permis à la Suède de ne pas reprendre l'euro, alors qu'elle aurait dû le faire. Si «le droit communautaire n'est pas négociable», comment se fait-il que

ce nouvel adhérent ait pu déroger à cette «règle intangible»? Comment est-ce que Malte et Chypre ont bien pu obtenir des garanties juridiques pour ne pas reprendre la politique de défense de l'Union? Comment le Royaume-Uni a-t-il fait pour avoir un taux de TVA tellement plus bas qu'en Suisse?

Accords bilatéraux III, accord-cadre de partenariat et adhésion différenciée ne sont pas seulement des concepts dans l'air du temps. Ils ont l'avantage de maintenir ouvert le débat sur la politique européenne de la Suisse, de manière plus constructive que la sempiternelle opposition «adhésion contre isolement».

Liste d'une quinzaine d'accords possibles avec l'UE

- Acceptation par l'UE du principe de «Cassis de Dijon» sur les produits suisses (reconnaissance mutuelle des normes et des certificats sans harmonisation préalable)
- Participation à Galileo (satellite permettant l'utilisation de GPS)
- Reconnaissance mutuelle des AOC
- Participation à l'Agence européenne pour la sécurité aérienne
- Amélioration de la participation à Erasmus
- Ouverture réciproque des marchés de l'énergie
- Ouverture réciproque des marchés des services
- Facilitation des règles d'origine
- Facilitation en matière de fiscalité indirecte
- Lutte antiterroriste
- Participation à Europol
- Dialogue politique
- Aspects de politique étrangère
- Participation de la Suisse à l'Agence européenne de la défense (armement)
- Participation de la Suisse à certaines politiques militaires de l'UE
- Union douanière (beaucoup de milieux suisses y sont défavorables)

Un record unilatéral

Le vocabulaire sportif n'est pas celui de la Banque nationale suisse. Elle ne parle donc pas de record. Elle constate en termes dépassionnés: «Ce taux est le plus élevé qui ait jamais été observé». Et de quoi s'agit-il? De la balance des transactions courantes, c'est-à-dire de nos échanges en biens, services, revenus du travail et des capitaux avec l'étranger. Le solde de cette balance est extraordinairement actif: 65 milliards. Il n'a jamais été aussi haut en valeur absolue, ni en pour-cent du PIB, soit 15%. Ce n'est pas seulement un record national, mais une performance mondiale. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, les pays de l'OCDE affichent des taux négatifs. Les Etats-Unis à eux seuls, en valeur absolue, accusent un solde négatif de plus de 600 milliards.

Ce record, il faut regretter qu'il n'ait pas fait les gros titres en termes chauvins. Car il aurait exigé quelques explications. Ce dynamisme économique, pourquoi n'est-il pas ressenti par tous les acteurs de la réussite? Est-ce parce qu'il n'est pas répercuté?

Ce solde positif inouï provient, nous l'avons plusieurs fois souligné, en grande partie de l'extraordinaire rendement

de la fortune suisse investie à l'étranger, soit en investissements directs, soit en investissements de portefeuille ou directs. Son rendement en 2004 a été de 87 milliards. Le solde net est de 48 milliards.

Mais à côté du rendement de cette fortune, on observe que l'industrie d'exportation a remarquablement travaillé. La contribution de tous a donc été déterminante.

Or, durant la même période, les salaires ont stagné. Augmentation de 0,9 en valeur nominale, de 0,1 en valeur réelle. En termes de revenu disponible, si l'on prend en compte l'assurance maladie, il y a même reculé. En revanche, plusieurs branches économiques (banques, assurances) ont annoncé des chiffres de bénéfices très élevés et l'ensemble de la bourse s'est sensiblement redressé.

Les chiffres concordent. L'année 2004, année record de notre balance avec l'étranger, révèle que les entreprises se sont refaites une santé, sans que les travailleurs qui ont contribué au redressement en aient encore bénéficié. Il serait temps que le record national soit expliqué et popularisé en retombées concrètes. ag

Santé: les ménages paient deux fois

Chaque année la hausse des primes d'assurance maladie soulève protestation, colère et débats avortés sur la manière de maîtriser le coût de la santé. Les ménages sont douloureusement frappés. Mais une facture peut en cacher une autre. Le Service statistique du canton de Vaud (SCRIS) constate que là ne s'arrête pas la charge des ménages. En 2003 les Vaudois ont payé 1 585 millions pour régler les primes de leur assurance maladie de base. Les ménages ont déboursé en outre une somme équivalente, 1 565 millions de francs, pour d'autres dépenses de santé: participations et franchises de l'assurance maladie, assurances complémentaires, soins dentaires, frais de pension dans les homes, médicaments sans ordonnance. La part des collectivités publiques est nettement plus modeste: 47 millions pour la Confédération, 848 millions pour le canton et 61 millions pour les communes. Les assurances fédérales (AI, accident) ont contribué pour 261 millions au paiement de la facture de la santé dans le canton de Vaud. at

Edito

Les piliers de l'identité suisse

ABerne, le public du match France-Suisse a étonné les journalistes français qui n'avaient jamais vu une telle quantité de drapeaux dans un stade et rarement des spectateurs aussi chauds. Ce genre de grand rassemblement suscite toujours des réflexions sur l'identité suisse, soit pour se réjouir de son existence et en scruter les composantes, soit pour analyser doctement sa crise et proposer des solutions.

La notion d'identité est généralement associée à des valeurs, à des symboles un peu flous, jamais clairement identifiables. Et si l'on revenait à du solide, à cette vieille idée de Marx des infrastructures, du concret que l'on peut toucher, qui déterminent les infrastructures, la pensée et les symboles. Dans le film de présentation de la Landi, l'exposition nationale de 1939, le cœur du village suisse n'était pas l'église ou l'hôtel de ville, mais... la poste et sa couleur jaune présentée comme l'élément central du pays.

Les Helvètes ont tous en partage leurs chemins de fer. S'ils ne les prennent pas, ils les voient sans cesse. Il faut aller au Japon pour trouver un envahissement similaire du paysage par des petits trains de toutes couleurs. Et bien sûr les cols et les tunnels, non pour exalter la vision aussi récente que romantique de la beauté des montagnes, mais pour le transit et le commerce. C'est d'abord pour vendre leur bétail sur pied en Lombardie que les cantons primitifs ont ouvert le Saint-Gothard et fait alliance.

Et les Suisses de Romanshorn à Carouge ont autre chose en commun lorsqu'ils lèvent les yeux: partout des pylônes à haute et moyenne tension, que l'on ne voit même plus. Les autres pays ont leurs épopées guerrières. La construction des hauts barrages est la geste helvète moderne. Le courrier, les gares et les turbines, cet effort d'infrastructure sur 100 ans de 1860 à 1960, tout ce qui permet de relier entre eux nos concitoyens si attachés à leur petite patrie cantonale, voilà le cœur de l'identité suisse.

On ne s'étonnera donc pas que ces sujets soient toujours au cœur de tempêtes politiques et que l'ouverture hésitante de notre pays aux institutions européennes dépend sans doute aussi de la confiance des citoyens dans la solidité de ces piliers de l'Helvétie. Alors bien sûr les drapeaux au stade de Suisse, les t-shirts avec la croix fédérale, tout cet accoutrement est bien sympathique, mais à l'heure d'internet, il convient de ne pas oublier ces infrastructures lourdes et solides qui permettent au pays d'exister, aux Suisses de se rencontrer et, parfois, de se comprendre. jg

Un arrêt du Tribunal fédéral a provoqué la révision de la loi sur le travail. Le Parlement a ainsi autorisé les magasins situés dans les aéroports et les gares à forte fréquentation à employer des travailleurs le dimanche. En échange d'un assouplissement de l'interdiction inscrite dans la loi, une partie de la gauche a réclamé une convention collective pour ces salariés. Le refus du Conseil fédéral et des Chambres a déclenché le référendum soumis au vote le 27 novembre prochain.

Afin d'enrichir le débat, quatre rédacteurs de DP confrontent leurs positions sur la question.

Pas de consommation sans protection

La protection de la tranquillité publique du dimanche a bon dos pour justifier la fermeture dominicale des commerces. Le dimanche, on mange au restaurant, on va au cinéma, on circule, on dévale les pistes de ski mais on n'achète pas! L'augmentation du taux d'activité de l'ensemble des adultes, et en particulier des femmes, implique une plus grande flexibilité de la vie sociale: remplir son frigo en dehors des heures de travail usuelles ne devrait pas être un parcours du combattant. L'extension des heures d'ouverture des commerces constitue un progrès. Mais l'assouplissement de l'interdiction de travailler le dimanche doit entraîner des sacrifices de la part des employeurs: la paix du travail a son prix. La modification de la loi sur le travail soumise au vote ne s'inscrit pas du tout dans cette dynamique. En jetant par-dessus bord le lien entre travail dominical et conclusion d'une convention collective de travail, le Parlement a rendu cette loi d'espèce inacceptable. *ad*

Le bonheur s'achète-il le dimanche?

Au-delà des conditions de travail, l'ouverture des commerces le dimanche dans les gares pose une question philosophique: celle du maintien ou non d'un jour de la semaine pendant lequel la machine économique fonctionne au ralenti. A la liberté du consommateur, je préfère pour ma part le maintien d'un jour férié qui confère un vrai rythme hebdomadaire à la société. Pour que les gens puissent se libérer du stress permanent, voir leurs amis et s'aérer le corps autant que l'esprit. Plus on multipliera les activités économiques le dimanche, plus cette structuration du temps s'effritera. L'ouverture de tous les commerces le dimanche constitue un pas de plus vers cette désagrégation. On me reprochera une forme de paternalisme liberticide. A tort, car la liberté ne signifie pas l'absence de règles, et il faut bien admettre que rares sont les ermites qui peuvent échapper au rythme social. Autrement dit, à la liberté de vivre l'obsession consumériste, j'oppose la liberté de se calmer un jour par semaine. Et j'estime que cette dernière doit prévaloir. *rn*

Prélude à une libéralisation générale

Même s'ils jurent leurs grands Dieux «ne pas ouvrir la porte au travail du dimanche généralisé», les partisans des ouvertures dominicales avouent tout de même «sonder le terrain». Car les conséquences de cet objet, moins anodin qu'il n'y paraît, vont bien au-delà de quelques commerces et services dans quelques gares et aéroports. En cas de «oui» le 27 novembre, la libéralisation totale des heures d'ouvertures risque de s'imposer d'elle-même, lorsque les commerces et services situés hors des gares auront hurlé à la concurrence déloyale et obtenu les mêmes avantages. Et plus rien ne retiendra le Conseil national d'adopter une proposition des sénateurs visant à «étendre les possibilités de travailler le dimanche», de lever l'interdiction d'employer les apprentis et les jeunes travailleurs le dimanche (ce que les Etats ont déjà accepté) et d'introduire au moins quatre nouveaux dimanches ouverts par an. Cette extension des ouvertures dominicales n'est même pas nécessaire à maintenir le statu quo et les commerces des gares légalement ouverts le dimanche pourront le rester, même en cas de non. En outre, elle se ferait sur le dos d'un personnel de la vente aussi mal payé que peu protégé collectivement. *jcs*

Mauvaise querelle, faux combat

L'enjeu le 27 novembre prochain? Tout simplement confirmer ou non le statu quo, dont un arrêt du Tribunal fédéral a mis en question la légalité. D'où la modification de la loi sur le travail pour que les commerces des gares principales et des aéroports puissent continuer à ouvrir leurs portes le dimanche. Cette pratique n'a pas jusqu'à présent contribué à briser les familles et à déliter la vie sociale. Elle n'a pas non plus suscité une explosion de la consommation dominicale, comme le craignent les gardiens de la frugalité collective. Je sais que, prochaine étape, le Conseil des Etats demande la levée de l'interdiction de travailler pour tous les salariés du commerce de détail et de la prestation de services. Mais telle n'est pas la question posée en novembre prochain. Encore une fois, c'est une pratique qu'il faut confirmer et des emplois, en particulier à temps partiel, à préserver. Si le Parlement décidait d'aller plus loin, il serait toujours temps de réagir. Pour l'heure, les Eglises et les syndicats se trompent de combat. *jd*

Ne pas perdre le nord

Depuis le moyen-âge, Bâle s'est développée en miroir de part et d'autre du Rhin. Kleinbasel, côté allemand, et Grossbasel, côté gare CFF, sont les deux centres jumeaux reliés par la Rheinbrücke. Depuis, ils se sont étendus et ont connu des histoires différentes, mais ils marquent toujours de leur double figure l'identité de la ville.

A en croire la récente exposition *Stadtenwicklung Basel Nord* organisée par le Département des travaux au mois de septembre de cette année, cet équilibre dual doit pourtant être remis en question. La cité rhénane du XXI^e siècle se développera vers le nord. Vers le Dreiländereck, réservé jusqu'alors aux touristes heureux de se faire photographier à l'endroit exact où se croisent les frontières suisse, allemande et française. Si aujourd'hui «Basel Nord» existe dans l'esprit de quelques planificateurs, cet espace présente encore tous les déficits des zones frontalières.

Les services contre la mauvaise réputation

Dès le début de l'industrialisation, il a accueilli les usines de l'industrie chimique, les abattoirs, les ports marchands et les infrastructures routières. Ces usages peu enviés en ont fait un no man's land coupé du monde et regroupant les quartiers peu fréquentables. Mais les temps changent. La tertiarisation aidant, la reconversion des sites industriels offre une opportunité au «raccodage» urbain. L'exposition tenue en septembre contribue à transformer l'image de ce vaste périmètre et à en façonner la future identité. A travers les interviews de politiciens, d'ingénieurs, d'architectes et d'urbanistes mais également d'habitants et d'investisseurs, elle présente les projets d'aménagement qui s'y réalisent ou y sont prévus. Bien que limités au sol helvétique ils attestent d'un enviable dynamisme dû à la manière volontariste du gouvernement de négocier et de chercher des partenaires dans les différentes opérations.

Le Campus de Novartis a ainsi fait l'objet d'un accord où Bâle obtient, en échange de la vente du port de St-Johann à l'entreprise pharmaceutique, la création d'une promenade publique au bord du Rhin. Les gains réalisés serviront à dédommager les sociétés actives dans le port. Dans le même secteur, l'ouverture du raccordement autoroutier A2 sera accompagnée d'un projet interdépartemental de revalorisation du quartier de St-Johann particulièrement touché par les travaux. Sur l'autre rive, sur les 1 200 mètres carrés de friches du site Erlennatt de la gare allemande, la réalisation d'un nouveau quartier devrait débuter à la fin de cette année. Plus loin dans le futur, la transformation des ports de l'agglomération trinationale fait également l'objet d'études passionnantes. Le RER passera par le quartier de St-Johann, par la douane de Huningue ou peut-être même sur le sol alsacien. Gageons que la prochaine expo sera transfrontalière!

cf

Le catalogue de l'exposition est édité par le Baudepartement Basel-Stadt.

Prochainement, Domaine Public va lancer un nouveau site Internet. Consacré aux débats d'idées à gauche, il fera la part belle à l'interactivité. Forums, dossiers thématiques, ainsi que le journal en ligne, entendent enrichir la réflexion sur les sujets politiques, économiques, sociaux et culturels d'actualité.

Afin de rythmer le compte-à-rebours jusqu'au jour fatidique, DP revient sur quelques dossiers suivis pendant quarante-deux ans d'existence. Il s'agit d'en sonder la trajectoire à la lumière des temps présents.

La nouvelle gestion publique

Il y a onze ans, *Domaine Public* publiait un tiré à part revu et augmenté d'une dizaine d'articles parus dans ses colonnes entre avril et juin 1994, inspirés d'un classique américain de la gestion publique*. Deux soirées-débat à Genève et Lausanne contribuèrent à lancer le débat sur la réforme de l'administration publique en Suisse romande.

Améliorer l'efficacité des interventions de l'Etat, mieux les adapter aux besoins des usagers, favoriser la participation et l'autonomie de ces derniers, fixer des objectifs et simplifier les procédures, évaluer les résultats, telles étaient les lignes de force de l'ouvrage d'Osborne et Gaebler**.

Si l'on excepte le Valais, ces idées n'ont pas trouvé un terrain favorable en Suisse romande. Par contre plusieurs cantons et villes alémaniques ont adapté ce modèle, parfois avec un perfectionnisme très helvétique qui en a étouffé le dynamisme potentiel.

Or ce modèle n'a rien perdu de son intérêt. Malgré de nombreux exercices d'économies, les budgets de presque tous les cantons romands restent désespérément dans le rouge. La droite, butée, persiste à croire que baisses d'impôts, déréglementation et coupes linéaires vont per-

mettre de sortir de l'impasse financière. Quant à la gauche, sur la défensive, elle voit dans toute réforme de l'administration une tentative néolibérale de démantèlement de l'Etat; elle persiste à mesurer les prestations publiques à l'aune des montants dépensés et des effectifs engagés, sans se poser de questions sur la qualité des résultats obtenus, sur leur adéquation à ses idéaux de justice, de solidarité et de liberté.

Pourtant les administrations recèlent un gisement important d'efficacité et d'innovations. Encore faut-il libérer les énergies en leur sein plutôt que de cristalliser le débat sur le statut de la fonction publique! Encore faut-il que les organisations syndicales s'extirpent de leur conservatisme et se décident à conjuguer défense de leurs membres et amélioration des prestations!

Pour DP, le dossier reste d'actualité. Il accompagne toute réflexion sur la redéfinition du service public. jd

**Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat.* Pour une réforme du service public, septembre 1994.

**David Osborne, Ted Gaebler, *How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector*, New York, 1993.

Renoncer au théâtre n'améliorera pas les finances de la ville

Le débat sur la construction d'une nouvelle salle de spectacle, révèle les rapports complexes entre le centre urbain et ses voisins, surtout quand les caisses de la capitale sont vides.

Il y a déjà trente ans que la ville de Fribourg discute de la construction d'une salle de spectacle. Le Livio, qui servait aussi de cinéma, a été démoli dans les années septante. Les discussions ont porté autant sur l'emplacement que sur l'architecture et le projet actuel qui va être soumis en novembre au législatif est le résultat d'un concours et prévoit un bâtiment ultramoderne, tout en béton, quasiment en face de la gare.

Priorité à la culture

Le montant total n'est pas exorbitant compte tenu du fait que cette salle devra servir à l'opéra, à la musique, au théâtre et à la danse: 35 millions dont 22 à la charge de la Ville, le reste à charge de l'Etat et de quatre communes avoisinantes. Une salle de spectacle digne de ce nom n'est pas non plus un luxe pour une commune abritant 10000 étudiants: l'Université est en effet le plus gros employeur du canton. En outre, très nombreux sont les fonctionnaires fédéraux romands qui ont préféré rester à l'ouest de la Sarine à vingt minutes en train de leur lieu de travail. La culture est du reste, depuis de nombreuses années, la priorité principale du Conseil communal. Et des manifestations et des lieux tels que le Festival international de films, le Festival du Belluard, Fri-Son ou Fri-Art sont connus bien au-delà des frontières suisses.

Mais voilà, nous sommes en 2005 et les finances de la ville vont mal, très mal. Malgré les efforts énormes de rationalisa-

tion, de dissolution des réserves, de réévaluation des actifs, la hausse d'impôt est à l'horizon. En début de législature, l'exécutif a fixé des limites aux charges de personnel ainsi qu'aux achats de biens et de services. Cet été, en revoyant son plan financier à moyen terme, il a plafonné les amortissements. Mais le renoncement au théâtre n'y changera rien. En effet, les charges sociales augmentent à un rythme de 5% par an sans aucune perspective de ralentissement. Les facteurs sont nombreux: la réduction des indemnités de chômage décidée au niveau fédéral, la péréquation financière verticale et horizontale instituée pendant les Trente glorieuses et se basant sur une ville «riche», finalement le fait que tous les pauvres vivent en ville ou viennent s'y installer, espérant trouver du travail.

Des voisins riches

Ce phénomène n'est pas propre à Fribourg, il est commun à toutes les villes-centres. Quelques chiffres pour l'illustrer: les deux tiers de l'aide sociale versée dans le canton le sont par la ville de Fribourg alors qu'elle ne représente que le 13% de la population du canton. A l'inverse, la commune avoisinante de Villars-sur-Glâne qui compte 10000 habitants, encaisse plus de la moitié des impôts sur les personnes morales perçus dans le canton.

La ville de Fribourg est ceinturée de communes riches où l'impôt est plus bas. N'ayant pas de compétence fiscale, l'agglomération n'aura que des

effets dus à une meilleure organisation des services. L'idéal - financièrement parlant - serait une fusion avec les dix communes de l'agglomération.

Récemment la Caisse d'épargne de Zurich attribuait à Fribourg un double AA. En effet, la dette par habitant se monte à 6410 francs alors que celle de Genève est de 10180 ou de La Chaux-de-Fonds de 12386 (chiffres de 2003). Par contre, la cote d'impôt est de 7,43 à Fribourg alors qu'elle est de 2,54 et 8,39 dans les deux villes susmentionnées (chiffres de 2002). On a donc une situation saine mais pas tenable.

La peur du référendum

Il y a des esprits dynamiques et prêts à prendre des risques qui soutiennent le théâtre parce que c'est un investissement important qui va donner du

travail aux entreprises de la région et la seule infrastructure qui manque encore. L'offre culturelle est capitale dans le choix d'une ville où s'installer (a fortiori si on est professeur à l'Université). Bref, construisons un théâtre pour attirer de bons contribuables.

Mais la droite, qui pourtant avait toujours soutenu la construction d'une salle de spectacle, a tourné sa veste. «Pour l'opéra nous pouvons aller à Zurich, et pour le théâtre à Paris» disent certains. Ce retournement est arrivé au lendemain de l'annonce par l'UDC d'un référendum en cas de vote positif. Or les élections communales ont lieu en mars 2006 et l'UDC rêve d'entrer au législatif de la ville. La droite fait donc tout ce qu'elle peut pour tuer le théâtre et éviter un référendum. *cr*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd); Alex Dépraz (ad)
Catherine Dubuis; Carole Faes (cf); André Gavillet (ag)
Daniel Marco (dm); Roger Nordmann (rn); Charlotte Robert (cr)
Jean Christophe Schwaab (jcs); Albert Tille (at)

Débat Suisse-Europe:
René Schwok

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Economiser 33000 francs... et faire taire les consommateurs

***economiesuisse* voudrait supprimer la Commission fédérale de la consommation. De son côté, l'UDC réclame la peau de la Commission contre le racisme et l'antisémitisme. La politique de concordance fout le camp.**

Le professeur Laurent Moreillon quitte la Commission fédérale de la consommation. Il est déçu. Les recommandations de la commission qu'il préside ne sont guère écoutées. *economiesuisse* saisit l'occasion pour suggérer la suppression pure et simple d'un organe inutile. Ces propos font bondir Véronique Matthey qui représente la Fédération romande des consommateurs (FRC) au sein de ladite commission. C'est le seul lieu où les consommateurs peuvent faire entendre leur voix. Ils y détiennent un tiers des sièges, l'économie un autre tiers. Les milieux scientifiques, juristes, économistes ou chimistes cantonaux, occupent les autres postes. La commission cherche à concilier les intérêts souvent divergents et fait des recommandations, notamment pour l'élaboration des lois. Ce rôle est utile au travail du Conseil fédéral. Pour Véronique Mat-

they, le malaise autour de la commission n'est pas dû à son manque d'efficacité. C'est le reflet du climat politique conflictuel qui règne aujourd'hui. Les milieux économiques pratiquent de plus en plus souvent la politique de la chaise vide. En suggérant la dissolution d'une commission qui ne coûte à la Confédération que 33000 francs par année, les milieux économiques veulent simplement éliminer une voix qui n'est pas forcément en harmonie avec leur politique.

Des lacunes importantes

Le président Laurent Moreillon juge que la modification de la loi sur la protection et l'information des consommateurs mise en consultation cet été n'est que le pâle reflet du texte recommandé par la commission. C'est une des causes de sa démission. La FRC est moins pessimiste. Le pro-

jet prévoit notamment une nette amélioration de l'information sur les produits. La loi sur les denrées alimentaires est très précise à ce sujet. Mais les lacunes sont très importantes dans le secteur non alimentaire et notamment sur les offres de loisirs et de voyages. Elles seront comblées si le projet est adopté. La commission alerte régulièrement le Conseil fédéral sur des objets les plus divers: opacité des prix chez les dentistes, proliférations des pourriels (spam), surendettement des jeunes. Ces recommandations ne sont pas sans effet.

Touche pas à ma commission! conclut donc la FRC. L'intérêt des consommateurs ne doit pas faire les frais de la polarisation grandissante de la politique suisse, la même polarisation qui pousse l'UDC à réclamer la suppression de la Commission fédérale contre le racisme. *at*

Zurich

Des villes à la hauteur des cantons

Le canton de Zurich ne renoncera pas aux transplantations cardiaques. Ce refus signe l'arrêt de mort de la répartition des tâches entre cantons en matière de médecine de pointe.

Cette «affaire» transpose dans le champ médical ce qui se déroule depuis longtemps dans le domaine de l'aménagement du territoire national. Une manifestation de la difficile reconversion de la solidarité confédérale face à la concentration croissante des activités et des populations dans et autour des grandes villes du pays, face à la force d'attraction de plus en plus grande de celles-ci.

L'acuité de la polémique sur la

répartition des activités médicales de pointe doit beaucoup à la sous-estimation par la classe politique et les intellectuels de ce pays des questions relevant de l'aménagement du territoire et de leur évolution sans doute irréversible. Aujourd'hui encore cette cécité politique et culturelle est partagée par l'Office fédéral du développement territorial (ODT) qui défend encore la «concentration décentralisée», un très ancien concept des années trente redéfini au début des années septante et toujours en service, mais complètement inopérant face à l'évolution réelle du territoire.

Zurich a sans doute de bonnes raisons de refuser de s'insérer

dans un processus très ambigu de répartition d'activités importantes où tous les partenaires jouent au poker menteur dans un impossible scénario entre collaboration et concurrence.

Le canton de Zurich abrite la principale ville du pays, la métropole, la ville-mère. Les autres grandes villes, Bâle et Genève, sont des villes-filles, des villes-sœurs. On ne peut sans risques les affaiblir. La Suisse a besoin de ses grandes villes pour exprimer son identité par leur intermédiaire. Ce sont, au propre comme au figuré, les portes d'entrée de la Confédération.

Les villes sont en concurrence pour forger leurs identités. Tant

mieux. Tout est préférable en la matière à l'absence de différence. Il faut que s'établisse une hiérarchie des villes. L'aménagement du territoire national consistera alors à réguler les rapports entre des villes en mouvement et non plus à attribuer a priori des activités entre les cantons.

Certes malgré la forte polarité de leur ville, les Zurichois, trop longtemps frappés par un immobilisme politique et culturel, sont parfois quelque peu autistes, encore insuffisamment conscients de leur position et de leurs responsabilités. Mais avec une autre politique territoriale, cette attitude devrait changer rapidement. *dm*

Au commencement était le son

Alexandre Voisard, qui fut, avec Jean Cuttat en particulier, le chantre du nouveau canton du Jura, remonte aux sources d'une enfance dominée par la figure du père: de rébellions en fuites, le parcours étonnant d'un futur poète.

La remémoration se déclenche à partir de l'ébranlement causé par la mort du père: il faut essayer d'y voir clair dans ce chagrin profond qui saisit Alexandre Voisard, et le récit de ce qui a été vécu avec, et contre, ce père doit y aider. Mais il faut aussi prendre conscience de ce que maintenant, il n'y a plus personne en amont, si bien que l'effort de mémoire se fait en direction des enfants, pour qu'ils en sachent un peu plus sur leur père que ce dernier n'a pris la peine d'en savoir sur le sien. S'ensuit un récit tout à fait étonnant pour qui voudrait saisir les éléments déterminants de la vocation d'un poète.

En effet, le jeune Alexandre, dit Coco, d'une famille ajoulole de six enfants, père instituteur et mère au foyer, n'offre aucun des signes particuliers que l'on aurait tendance à accorder à un futur poète, si ce n'est une insatiable curiosité des choses et un tempérament qui le pousse à vivre avec exaltation la moindre des circonstances que la vie lui offre. C'est ainsi que le jour

où il croit avoir découvert, et violé, le secret du «cœur de la terre», il en conçoit une terreur et une culpabilité qui le poursuivront longtemps. De même, le meurtre d'un crapaud à coups de couteau ne sera jamais expié, sauf peut-être par la poésie: «[...] C'est à moi/que le lierre parle d'amour/que le crapaud bouffi adresse/des signes de reconnaissance [...]».¹

Une chance cependant qu'il n'a pas su saisir et dont le regret le point aujourd'hui encore, ce sont les encouragements incessants que lui prodigue son père à faire de la musique (mais la poésie est, elle aussi, musique). Comme beaucoup d'instituteurs de ce temps-là, le père de Voisard était un excellent musicien amateur. Pour lui, il allait sans dire que Coco «ferait de la musique». D'où la ritournelle qui scande le récit, sous la forme d'une question paternelle répétée, masquant un reproche: «Et ta musique?» Des décennies plus tard, le poète avoue: «J'avais tout pour m'accorder à cet art que, l'âge venant, je vénère de toutes mes fibres

et que j'ai négligé par sottise et paresse, alors que mon père, musicien amateur exemplaire, m'encourageait sans relâche». (*Le Mot musique*, p. 44.)

La guerre mobilise le père et réduit la famille à la portion très congrue. Le jeune Coco, fasciné par les armes, rêve de hauts faits, néglige l'école et rôde à la frontière. Il ira jusqu'à piller le carnet d'épargne de sa sœur, en contrefaisant la signature paternelle, pour apporter du chocolat aux maquisards. Faux dans les titres, abus de biens familiaux, Coco tourne au chenapan. Il le paiera durement d'un séjour à la ferme sous la férule d'un paysan féroce, puis de longs mois en Suisse alémanique, avant de voir poindre le bout du tunnel de ses révoltes adolescentes. La découverte d'Eluard, et de bien d'autres, la rescousse d'amis qui vont le conseiller, l'aider et le suivre dans son itinéraire de recherche de soi, le tout couronné par la rencontre décisive, celle de sa compagne, tout cela va forger l'adulte et le poète que nous connaissons.

Pour conclure, voici ce beau poème du retour aux sources:

«Parvenu au port après tant de peine
j'aurais voulu remonter le courant
non pas faire machine arrière
pas davantage que battre en retraite
après tout la mer était si belle
mais revenir à petites brasses sur mes amours
me devêtir à nouveau dans le lit des rivières
déserté bien trop tôt
à petites gorgées remonter la voie des eaux
pour découvrir enfin peut-être
ce qui dort dans le silence étroit des sources.»²

Catherine Dubuis

Territoires européens

La «Nati», l'équipe suisse de football, devra affronter la Turquie dans un match de barrage de la zone européenne pour accéder au tour final de la Coupe du monde. L'Europe de Nyon, siège de l'UEFA, est plus baroque que ne l'est pour l'instant celle de Bruxelles. Des Etats comme Israël, l'Arménie, la Géorgie, le Kazakhstan et l'Azerbaïdjan figurent également parmi les nations européennes du ballon rond. Autres particularités: les îles Féroé disposent de leur propre équipe nationale même si ces insolites rochers dépendent de la couronne danoise. En football, le Royaume-Uni se déchire: Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord disposent chacun d'une équipe. Ces particularités ne font guère polémique.

Le territoire de l'UE a déjà des frontières étonnantes. Les immigrants du Sahel l'ont bien compris, qui viennent échouer aux portes de Ceuta et Melilla, villes d'Afrique du Nord mais parties intégrantes de l'Espagne et de l'Europe. Les traités intègrent à l'Europe les départements français d'outre-mer (soit la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion), les Açores, Madère et les Canaries. Par contre, la Manche et la Mer du Nord comportent des terres d'exception: les îles Féroé, les îles anglo-normandes et l'île de Man, ce n'est pas l'Europe. Il existe des zones grises où s'appliquent seulement certaines dispositions des traités. Le traité actuel et le projet de Constitution utilisent le terme déjà évoqué dans ces colonnes «d'association»: statut valable pour le Groenland, les territoires français d'outre-mer (Polynésie, Nouvelle-Calédonie, Terres australes, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte), mais encore des destinations paradisiaques - les Antilles néerlandaises, les Bermudes - ou chargées d'histoire - les îles Malouines et Sainte-Hélène.

L'Europe tient déjà aujourd'hui de la mosaïque. Si elle s'élargit un jour jusqu'aux confins du Kurdistan, elle ressemblera plus encore à sa cousine du football. Ce ne sera pas forcément un désavantage si les gens de Genève, Poschiavo et Kreuzlingen songent un jour à y adhérer. *ad*

Alexandre Voisard, *Le Mot musique ou L'Enfance d'un poète*, Orbe, Bernard Campiche Editeur, 2004.

¹Alexandre Voisard, *Fables des orées et des rues*, «Au pas de la servante», Orbe, Bernard Campiche Editeur, 2003.

²Alexandre Voisard, *Sauver sa trace*, Orbe, Bernard Campiche Editeur, 2000.

Alexandre Voisard sera l'hôte de Serge Molla, lors d'une Veillée littéraire à Crêt-Bérard, le 26 octobre 2005 à 20 heures. Entrée libre, panier à la sortie.